

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2017-83 du 19 décembre 2017 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1731063S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2016-41 du président de l'Établissement français du sang en date du 21 novembre 2016 nommant M. François HEBERT en qualité de directeur général délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures;

Vu la décision n° N 2015-08 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. François HEBERT, directeur général délégué en charge de la stratégie, des risques et des relations extérieures de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 4 au 11 janvier 2018 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François HEBERT, M. Jacques BERTOLINO, directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 19 décembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS